

AFFAIRE N° 36. - Approbation du contrat d'honoraires passé avec le Cabinet LEJEUNE-ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de plateaux d'éducation physique au groupe scolaire du Chaudron (terrain RAMASSANT).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires passé avec le Cabinet LEJEUNE-ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de plateaux d'E. P. S. au groupe scolaire du Chaudron (terrain RAMASSANT).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 963, Article 2 302-23 du Budget de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 12 Décembre 1969
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
P/ Le Directeur des Affaires Financières
Signé: H. C. Alacon